

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

le Lundi 17 avril 2023 à 19 heures

Membres présents : Gérard Thibaud (maire par intérim), Immanuel Meffert, Hans Roesing, Medhi Belviso

Absent : Cédric Cabanac .

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h20.

Secrétaire de séance : Gérard Thibaud

ORDRE DU JOUR :

1 **Validation** par le conseil du compte rendu du dernier conseil municipal du 6 avril 2023 .

votes pour 4/ contre 0 / abstention 0

2 **Délibération n°2023-21** : Délibération portant sur le choix d'une nouvelle secrétaire de mairie.

2 candidates potentielles

Noémi Lodygensky : proximité, connaissance locale, 2 enfants à charge, recherche de revenu stable (théâtre), désir de se stabiliser sur le village, mais formation à développer.

Isabelle Bobet : compétence en administratif, 58 ans donc peut rester en poste jusqu'à la fin de mandature et au delà, très motivée.

Choix d'Isabelle Bobet par 3 voix pour/1contre.

Les modalités d'embauche et de rémunération seront précisées dans la délibération et reprendront les indices des secrétaires précédentes.

2 .Questions diverses.

- Le conseil municipal autorise la remise anticipée des clefs du nouvel appartement à Franck Dejean qui souhaite aménager avant la fin du mois.
 - Les clefs seront remises en même temps que sera réalisé l'état des lieux, le relevé du compteur défalqueur, que le contrat de location sera signé.
 - Une boîte aux lettres sera achetée et installée pour ce nouvel appartement et une solution concernant l'installation d'une antenne télévision sera envisagée avec le locataire (soit déplacement de l'antenne actuelle, soit pas d'antenne

du tout avec l'installation de la fibre optique)

- Le contrat de location inclura une clause concernant le garage du véhicule sur l'ancien boulodrome
- Réhabilitation de l'appartement au dessus de la mairie
 - Présentation du Devis consolidé d'Aurélia Constans, qui nécessitera une délibération au prochain conseil
 - Les dates de dépôt des dossiers de subventions (DETR et DSIL, qui représentent une part importante des montants escomptés) auraient du se faire avant le 31/12 2022 pour les projets de 2023, donc pour cette année, c'est trop tard, mais cela nous laisse du temps pour préparer les demandes de subvention pour une mise en œuvre en 2024
 - La priorité, avant de lancer une demande de subvention est de faire réaliser un diagnostic de performances énergétiques et 1 entreprise a été contactée (celle qui a réalisé le diagnostic thermique sur l'appartement neuf)
- Les projets d'aménagement de la place en donnant plus de place à la végétalisation proposé par le CAUE pourraient être mis en œuvre en 2023, avec la possibilité de monter un dossier de subvention auprès de la région (pour un projet n'excédant pas 70000€)

La séance est levée à 21 h